

COMMUNE DE LAURENS

34480

**Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 13 FEVRIER 2013
COMPTE RENDU**

Présents : Mmes Odette BOYER, Céline CABANEL, Geneviève JALBY, et Annick ROMERO.
MM. François ANGLADE, Louis GRAVIÈRE, Jacques LUGAGNE, Patrice LAFFOND, Yves LUCAS et Pierre SALS.

Absents : M. Patrick CIANCIO **pouvoir** à Odette BOYER
M. Olivier ESPIE
Mme Patricia ROGET **pouvoir** à Annick ROMERO

Secrétaire de séance : Geneviève JALBY.

1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2013

Aucune observation n'étant formulée, le **procès verbal est adopté à l'UNANIMITÉ.**

2°) TRAVAUX DE BATIMENTS**Logements école de la Source - Remplacement des menuiseries extérieures (2^e tranche)**

La première tranche de travaux a été réalisée par l'entreprise ROSSIGNOL pour un montant de 15 845 € H.T. (18 950.62 € T.T.C.) et l'aide financière d'Hérault Energies sera de 6 768 €.

Monsieur le Maire propose d'inscrire, au budget 2013, la 2^e tranche de travaux sur la base du devis réactualisé de l'entreprise ROSSIGNOL pour un montant de 18 350 € H.T. (21 946.60 € T.T.C.).

Ces travaux pourraient être subventionnés au titre des travaux pour maîtrise de l'Energie par Hérault Energies (montant estimé à 6 924 €), ils pourraient débiter dès l'obtention de l'aide.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, approuve la réalisation de cette 2^e tranche de travaux et décide d'inscrire la dépense au budget 2013 de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9271.

Il demande à Monsieur le Maire de solliciter les aides les plus élevées possibles auprès d'Hérault Energies.

**3°) AIRE MIXTE DE REMPLISSAGE ET RINÇAGE SECURISÉ DES PULVERISATEURS ET DE
LAVAGE DES MACHINES À VENDANGER****Mission S.P.S., MISSION Contrôle technique et Mission géotechnique G2 et G4****Décision d'attribution par la commission d'appel d'offres**

Dans le cadre de ce programme de travaux, les entreprises ont été consultées pour les 3 missions connexes suivantes :

Au terme de l'analyse des offres, par le Bureau ENTECH, et conformément à la décision du conseil municipal du 14 janvier 2013, la commission d'appel d'offres, réunie le 6 février 2013, a décidé de retenir pour :

- la mission **Sécurité Protection et Santé** la société **MEUNIER Anthony** pour **914 € H.T.** (1 093.14 € T.T.C.)
- la mission **Contrôle Technique** la société **APAVE** pour **2 395 € H.T.** (2 864.42 € T.T.C.)
- la mission **Géotechnique G2 et G4** la société **GINGER CEBTP** pour **7 205 € H.T.** (8 617.18 €)

Les marchés sont donc signés avec ces trois entreprises

Le conseil municipal, prend acte de ces décisions. Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2013 de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9293.

4°) AIRE DE LAVAGE DES MACHINES A VENDANGER**Participation des viticulteurs aux frais de pompage des effluents pour la saison 2012.**

Le montant total des factures réglées par la commune, pour le pompage des effluents, s'élève à 7 575.17 € et les utilisateurs ont déclarés 200 lavages. Cela porte le coût de revient à 37,88 € par lavage.

Une réunion a été organisée, le 7 février, avec les utilisateurs de l'aire de lavage pour discuter du montant de leur participation.

Suite à cette réunion, M. le Maire propose de fixer le montant de la participation à 20 € par lavage.

Le conseil municipal, par 11voix POUR et 1 ABSTENTION (Pierre SALS) décide de fixer le montant de la participation des utilisateurs, pour les frais de pompages des effluents, à 20 € par lavage.

5°) ETUDE URBAINE – Mission d'accompagnement au maître d'ouvrage
Convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault

M. le Maire expose qu'afin d'avoir une vision d'ensemble du développement du territoire communal et des enjeux de développement durable, il a pensé qu'il serait nécessaire de faire une étude urbaine. Celle-ci pourrait être réalisée par une équipe pluridisciplinaire issue du milieu libéral.

En octobre 2012, il a contacté le C.A.U.E. de l'Hérault pour connaître les possibilités d'accompagnement dans les démarches de mise en œuvre de cette étude.

En janvier 2013 une rencontre a eu lieu, avec le C.A.U.E. et le service urbanisme du Conseil Général, afin de vérifier l'opportunité de lancer cette étude et de connaître les conditions de soutien technique et financier du Conseil Général.

M. le Maire précise que le C.A.U.E. rédigera le cahier des charges de l'étude urbaine qui sera validé par la commune et les différents partenaires et qu'il assistera la commune dans l'organisation de la consultation.

L'équipe chargée de l'étude urbaine sera sélectionnée dans le respect du Code des Marchés Publics.

Le C.A.U.E. validera les analyses et les propositions présentées et veillera à la bonne retranscription des prescriptions de l'étude dans le règlement du P.L.U.

L'accompagnement de la commune par le C.A.U.E. nécessite la signature d'une convention.

Le C.A.U.E. évalue le coût global de son intervention à 3 800 €. **Une participation forfaitaire d'un montant de 1 100 € sera à verser par la commune au titre d'une contribution générale à l'activité du C.A.U.E. La commune devra également continuer à adhérer au C.A.U.E.**

Odette Boyer regrette que cette étude n'ait pas été réalisée avant de modifier le P.L.U. pour le P.A.E. « Les Hons ». Elle demande que les réunions publiques promises soient effectives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 2 voix CONTRE (Louis GRAVIÈRE et Pierre SALS) et 10 voix POUR, approuve la signature de la convention avec le C.A.U.E. de l'Hérault.

La participation forfaitaire sera inscrite au budget 2013 de la commune.

6°) RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION - Renforcement des Postes « GARE » et « COMBES »
Travaux d'électricité et d'éclairage public»

Une première estimation des travaux, avant démarrage des études, a été effectuée par Hérault Energies.

Le montant total des **travaux d'électricité** est estimé à 69 827.12 € T.T.C. et la participation de la collectivité, déduction faite de la T.V.A. et des subventions possibles récupérées par Hérault Energies, est estimée à **17 730.40 €**.

Ces travaux d'électricité induisent des **travaux sur le réseau d'éclairage public** pour un montant estimé à **5 214.33 € T.T.C.**

Une **subvention** d'Hérault Energies pourrait être versée à la commune. Elle est estimée à **3 051.86 €**.

Lorsque l'ensemble des études sera plus avancé, Hérault Energies, transmettra à la commune un plan de financement plus précis.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, valide l'avant-projet des travaux à réaliser sur le réseau d'électricité et d'éclairage public,

Il demande à M. le Maire de solliciter les aides les plus élevées possibles.

Les dépenses et les recettes prévisionnelles seront inscrites au budget primitif 2013 de la commune, en section d'investissement.

M. le Maire est autorisé à signer la convention à venir avec HERAULT ENERGIES.

7°) ACQUISITION DE MATÉRIEL- Illuminations de Noël

M. le Maire propose de compléter les illuminations de Noël en installant de nouvelles guirlandes dans le platane, Place des Anciens combattants et dans deux platanes, place du 14 juillet. Pour la fourniture de ce matériel, la société BLACHERE ILLUMINATION fait une offre de **1 460.35 € H.T.** (1 746.58 € T.T.C.).

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ,- autorise M. le Maire à signer le devis pour une livraison du matériel au cours du 2e semestre 2013.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2013 de la commune, en section d'investissement à l'opération 9207.

8°) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES AVANT MONTS DU CENTRE HÉRAULT
Commission Locale d'Evaluation de Transfert de charges
Désignation d'un membre

Une Commission Locale d'Evaluation de Transfert de charges et de la fiscalité (C.L.E.T.) doit se réunir une fois par an pour évaluer les charges transférées et calculer l'attribution de compensations prévisionnelles versées aux communes par la Communauté de Communes des Avant-Monts du Centre Hérault.

La loi ne prévoyant rien concernant les modalités de désignation des membres du C.L.E.T. il propose de nommer **Annick ROMERO**, pour siéger à cette commission.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, approuve cette nomination.

RECLASSEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Nathalie BOHER, architecte, est en train de constituer les dossiers visant au reclassement de la salle Polyvalente.

Compte tenu des contraintes réglementaires, elle propose deux solutions pour le « bar » existant.

La première est sa suppression avec fermeture totale de la cloison de séparation avec la cuisine, la seconde est le maintien du bar avec construction d'un sas dans la cuisine.

Les coûts étant très différents, elle souhaite connaître la décision de la municipalité avant de poursuivre dans l'élaboration du dossier.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, oriente son choix sur le maintien du bar avec construction d'un sas.

DÉFIBRILLATEUR

La Communauté de Communes les Avant-Monts du Centre Hérault ne prendra pas en charge le contrat d'assistance et d'assurance conclu, en 2009, par la Communauté de Communes du Faugères, avec la société DEFIBRIL, pour les défibrillateurs installés sur les communes de Cabrerolles, Caussiniojols, Faugères et Laurens.

Cette maintenance de matériel n'est pas de la compétence de la nouvelle communauté de communes pour des questions de responsabilité.

Ce contrat a été conclu pour 5 ans soit jusqu'au 30 novembre 2014 et la cotisation annuelle, pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013, a été réglée par la Communauté de Communes du Faugères qui ne dispose plus désormais de budget.

A compter du 1^{er} décembre 2013, les communes devront donc prendre en charge ¼ du montant de la cotisation annuelle.

Pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2014, la participation pour Laurens est donc évaluée à 199 € H.T. Cette somme sera à inscrire au budget 2013.

Au terme du contrat, le conseil municipal décidera de souscrire ou non un nouveau contrat avec cette société.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, approuver la prise en charge du 1/4 du montant de la cotisation annuelle restant à échoir.

M. le Maire informe que dans le cadre du bulletin de l'**Observatoire de l'eau**, le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a transmis le **bilan 2012**. Il est consultable au secrétariat de la mairie.

M. le Maire informe que le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a adressé son **bilan 2007-2012 de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale**. Il est consultable au secrétariat de la mairie.

Odette BOYER dit que ce n'est que lors de la présentation des vœux du maire à la population qu'elle a été informée des 11 permis de construire délivrés sur la commune en 2012.

Elle souhaiterait, qu'avant de délivrer les **autorisations d'urbanisme**, les demandes soient présentées préalablement au conseil municipal, surtout lorsqu'il s'agit des permis d'aménager.

M. le Maire répond que les autorisations qui ont été délivrées ne présentaient pas de problème particulier et qu'elles sont affichées dans le hall de la mairie. Il dit que les autorisations qui seront délivrées feront désormais l'objet d'un état qui sera présenté régulièrement au conseil municipal.

Elle demande l'inscription d'une enveloppe budgétaire en 2013 pour le coût de reproduction du **Coq** sculpté par M. ENJALBERT. Elle souhaite que cette copie soit réinstallée au **monument aux morts de la rue de la Gare**.

Elle demande ensuite à M. le Maire s'il a prévu une « cérémonie » pour les **10 ans d'ouverture de l'EHPAD « La Murelle »**.

Elle informe que suite à l'exposition et au concert organisés par DEL PATRIMONI, Michel TEIXIER et Alex BEGES, membres de la Société d'archéologie de Béziers, ont mis en ligne, sur WIKIPEDIA, un **article sur le ténor Valentin DUC**.

Pierre SALS demande des précisions sur le **fonctionnement et l'évacuation** des eaux de lavage de la future **aire de lavage**.

Pierre SALS demande si le **pompage de la Fièrre** sera bientôt remis en service et dans quelles conditions il sera accessible.

Patrice LAFFOND répond que la nouvelle pompe devrait être prochainement installée et que l'accès sera payant.

Pierre SALS dit que ce n'est que de l'eau brute qui est mise à disposition au pompage de la Fièrre et que le coût de distribution est moindre que celui pour l'eau potable qui desservira l'aire de lavage.

Patrice LAFFOND informe que des travaux seront également à prévoir à **la rocade agricole au Sauvanes.**

Pierre SALS rappelle que l'ancienne **route départementale menant à Grézan** appartient désormais à la commune. Il signale que sur une partie de cette route, un fossé assez profond se remplit des eaux pluviales et qu'il est très difficile de le distinguer de la route qui est inondée par temps de pluie. Il demande l'installation de « bornes » sur cette partie de la voirie afin de matérialiser le fossé.

M. le Maire répond que le fossé sera curé ce qui permettra une meilleure évacuation des eaux pluviales.

Patrice LAFFOND demande que Monsieur le Maire intervienne auprès de l'**opérateur ORANGE**, car de nombreux Laurentiens ont des problèmes d'accès au réseau. **M. le Maire dit qu'il adressera un courrier.**

Louis GRAVIÈRE informe des prochaines compétitions de boules au mois de mars et demande que la commune arrange le **terrain au parc de la Source** car le sol est très compact.

M. le Maire informe que le SICTOM de PEZENAS souhaite rencontrer les élus pour la **mise en place de la « conteneurisation » individuelle et de la collecte sélective des ordures ménagères.**

Les membres du conseil décident de fixer cette réunion le jeudi 28 février, à 16H.

M. le Maire expose le courrier du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles qui souhaite mener une action « **animation des marchés de plein vent** » afin de mettre en avant, auprès du grand public, les produits locaux commercialisés sur ces marchés.

Les communes intéressées peuvent poser leur candidature mais seulement 10 marchés pourront bénéficier de cette animation en phase test.

Céline CABANEL contactera le syndicat pour obtenir des renseignements complémentaires.

M. le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 20 mars.

Clôture de la séance à 19H20.

Le Maire
François ANGLADE